



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

---

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 494-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)  
– SECTEURS PATRIMONIAUX**

---

AVIS DE MOTION :

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

- résolution 2013-06-183

- résolution 2013-07-193

-

- ATTENDU qu'en vertu de la loi, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot peut, par règlement, assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;
- ATTENDU que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 494*;
- ATTENDU que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot juge approprié de modifier le *Règlement numéro 494*, afin d'agrandir la zone 3 dudit règlement;
- ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 juin 2013;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le point 23 du présent règlement est modifié par l'agrandissement de la zone 3, l'Anse-au-Sable, de manière à ce que cette zone englobe l'ensemble des propriétés à l'intérieur de la zone A-402 en direction de la limite de la Ville de Pincourt.

Le tout tel qu'il appert à l'annexe « 1 » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Marie-Claude B-Nichols, mairesse

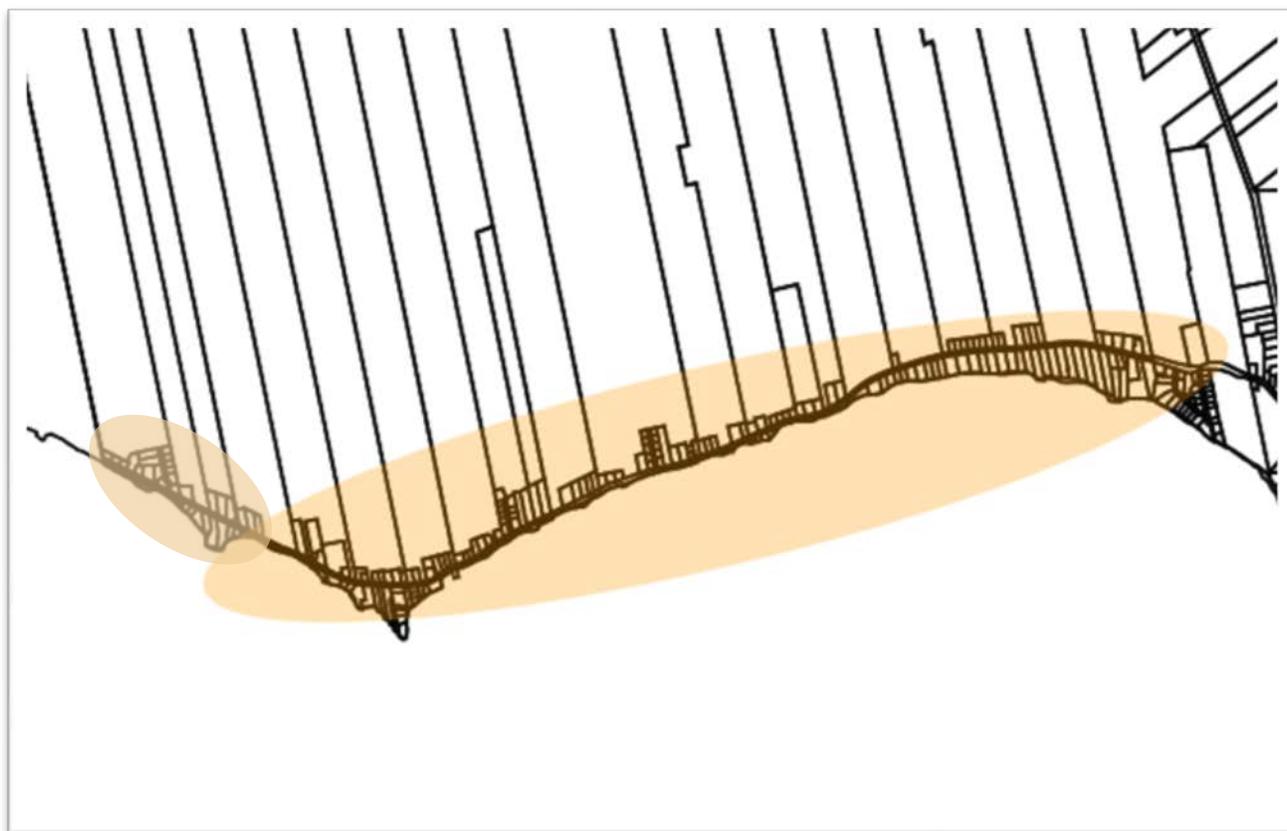
---

Jeanne Briand, greffière

/s/ 28-06-2013

/vc/12-07-2013

## ANNEXE – 1



■ Agrandissement de la zone 3